

ASSOCIATION DE L'ENTRAIDE ET DE
LA SOLIDARITE SOCIALE

« التعاون »

RAPPORTS GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019.**

Monsieur le président de l'association,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale «التعاون», nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre rapport général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

SOMMAIRE

I. Rapport général du commissaire aux comptes

II. Etats financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2019

III. Notes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019

***I. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES***

Cabinet Safouane GADDOUR
Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Rue Sœur Joséphine, immeuble Trocadéro, 1^{er} étage
Téléphone : 216 98 676 430
Fax : 216 71 904 255
E-mail : safouanegaddour@ciamc.tn

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les adhérents de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale
« L'ENTRAIDE التعاون ».

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 Octobre 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale « L'ENTRAIDE التعاون », qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 Décembre 2019, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers font apparaître un total net de bilan de 949 533 D et un déficit de 172 888 D.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points cités dans la section Fondement de l'opinion avec réserves, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale « L'ENTRAIDE التعاون » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1- Nous n'avons pas reçu de réponses à nos lettres de circularisation. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.
- 2- Nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique des stocks en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier par d'autres moyens l'existence des quantités en stock détenues au 31 décembre 2019 et inscrite dans le bilan pour un montant de 60 475 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale « L'ENTRAIDE التعاون » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière et nous avons identifié ce qui suit :

L'Association de l'entraide et de solidarité sociale «L'ENTRAIDE التعاون» a reçu et a dépensé par caisse pour des montants supérieurs à 500 DT. Cette procédure est contraire aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations et interdisant les recettes et les dépenses effectuées par caisse dont le montant est supérieur à 500 DT.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction de l'association. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Sousse, le 09 Octobre 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Safouane Gaddour



***II. ETATS FINANCIERS CLOS AU 31
DECEMBRE 2019***

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**Arrêté au 31 Décembre 2019***(Exprimé en DT)*

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS			
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	794 777	820 904
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	2	71 957	68 772
AC 4 - Créances et comptes rattachés	3	11 786	11 786
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements	4	60 475	81 129
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		-	-
AC 8 - Immobilisations corporelles	5	10 186	14 873
AC 9 - Immobilisations incorporelles	5	352	1 059
Total des actifs		949 533	998 523
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	230
PA 2 - Autres passifs courants	6	20 529	18 253
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	7	13 764	7 570
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		34 293	26 053
AN 1 - Dotations	8	639 401	523 743
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets	9	126 866	126 866
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents reportés	9	321 862	500 737
AN 7 - Excédent ou déficit de l'exercice	9	172 888	178 876
Total des Actifs Nets		915 240	972 470
Total des Passifs et Actifs Nets		949 533	998 523

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
Exercice clos au 31 Décembre 2019
(Exprimé en DT)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS			
PR 1- Cotisation des adhérents	10	1 490	1 727
PR 2- Revenus des activités et manifestations	10	29 097	26 635
PR 3- Subventions de fonctionnement			
PR 4- Apports non monétaires	10	-	1 024
PR 5- Autres Apports			
PR 6- Produits des placements			
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
PR 8- Autres gains	11	3 688	76 022
Total des produits		34 274	105 408
CHARGES			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	12 -	38 630	62 473
CH 2- Charges de personnel	13 -	119 280	104 249
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	14 -	6 573	7 019
CH 4- Autres charges courantes	15 -	42 679	114 463
CH 5- Charges financières nettes	.		3 921
CH 6- Autres pertes			-
Total des charges		- 207 162	- 284 283
Excédents des produits sur les charges de l'exercice (*)		- 172 888	- 178 876

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2019
(Exprimé en DT)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		1 490	1 727
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		30 587	22 935
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		-	-
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		2 351	20 421
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	73 788	- 92 508
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-	101 015	- 91 170
F7- Autres Décaissement des activités courantes			
Flux de trésorerie provenant des activités courantes	-	140 375	- 138 595
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 180	- 3 072
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières			
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	1 180	- 3 072
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		1 202 966	1 317 475
F13- Décaissements des dotations	-	1 087 308	- 1 027 371
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations			
F15- Encaissement provenant des emprunts			
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		115 658	290 104
Variation de trésorerie	-	25 897	148 437
Trésorerie au début de l'exercice		820 674	672 237
Trésorerie à la clôture de l'exercice		794 777	820 674